

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19

Le Canton de Vaud invite les personnes dès 65 ans et les personnes vulnérables à se faire vacciner avant la fin de l'année

Actuellement, le virus du COVID 19 circule énormément. Afin d'être protégées contre les formes graves de la maladie, les personnes de plus de 65 ans et les personnes vulnérables sont invitées à se faire vacciner avant les fêtes de fin d'année. Cette recommandation est également valable pour la vaccination contre la grippe.

La circulation du COVID-19 est en ce moment forte dans la population - la charge virale mesurée dans les eaux usées est très élevée. Le nombre d'hospitalisations COVID-19 en Suisse est plus élevé que l'hiver passé, et atteint au CHUV le pic de décembre 2022.

Pourtant, par rapport à la même période l'an passé, moins de la moitié des personnes concernées sont vaccinées. Pour rappel, la Confédération recommande la vaccination :

- Aux personnes de plus de 65 ans
- Aux personnes sévèrement immunodéprimées
- Aux personnes vulnérables, c'est-à-dire les personnes de 16 ans et plus atteintes d'une maladie chronique ou de trisomie 21
- Aux femmes enceintes, si leur médecin traitant le leur recommande, ou si elles sont atteintes d'une maladie chronique.

Or les fêtes de fin d'années impliquent un brassage de personnes propice à la propagation du virus. Si la population générale est suffisamment protégée par les vaccinations précédentes et les anticorps dus à une contamination, c'est moins le cas chez les personnes listées ci-dessus, qui voient leurs défenses immunitaires diminuer plus rapidement. Pour elles, un rappel est nécessaire afin d'être protégées contre les formes graves de la maladie. Les autorités sanitaires les invitent à se faire vacciner rapidement, la protection intervenant une dizaine de jours après l'injection.

Il reste de nombreuses plages disponibles dans les pharmacies pour cette fin d'année,

avec ou sans rendez-vous, et ce sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette vaccination est toujours gratuite en pharmacie – la Confédération a annoncé récemment qu'elle ne la prendrait plus en charge, mais cette mesure entre en vigueur 1er janvier 2024 seulement. Afin de garantir un dispositif de vaccination adéquat pour cette campagne 2023-2024, le Canton de Vaud prendra en charge la vaccination en pharmacie durant le 1^{er} trimestre 2024. Pour ce qui est du reste de l'année 2024, le Conseil d'Etat se prononcera ultérieurement, après évaluation des impacts juridiques et financiers d'une telle prise en charge.

Il est tout aussi important de se faire vacciner contre la grippe. Cette vaccination est également proposée en pharmacie et les deux peuvent se faire en même temps.

Pour accéder à la liste des pharmacies qui vaccinent : www.coronavax.ch

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé